

Québec
L'Île-Perrot
M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges

AVIS PUBLIC
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS est donné :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 25 octobre 2011, un projet de règlement intitulé : « Règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux » a été présenté.

QUE ce règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil qui soit conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1).

QUE ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil. Les règles énoncées dans ce code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élus eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Ville ainsi que l'après-mandat. Ce code prévoit également les sanctions que peut entraîner tout manquement à l'une ou l'autre de ses règles.

QUE l'adoption dudit règlement est prévue pour **mardi, le 8 novembre 2011**, à compter de 19 h 30, lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra dans la salle des délibérations du Conseil municipal Florian-Bleau sise au 110 boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, province de Québec.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, situé à l'hôtel de Ville, aux heures d'ouverture des bureaux administratifs.

L'Île-Perrot, le 26 octobre 2011

Lucie Coallier, OMA
Greffière